



Arrêté n° 2025-75

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

La Président du SMICTOM DE LA BRUYERE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2025-20 du 04/07/2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2025-51 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 4 juillet 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MAUNOURY Jennifer	Adjoint administratif	01/09/2025

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ABEGG Pascal	Adjoint technique	01/09/2025
FOURMANOIS Sylvie	Adjoint technique	01/09/2025
VASNIER Christian	Adjoint technique	01/09/2025

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CORBIN Daniel	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2025
FARCY Julien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2025

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BRUNET Ludovic	Agent de maîtrise	01/09/2025

Avancement au grade de : Ingénieur principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LEMOINE Cyril	Ingénieur	01/09/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Gouvix, le 01/08/2025,
La Présidente,

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

